

De la Plage de Clugny à l'Anse Tillet



Visorando

Une randonnée proposée par bibi

Une jolie randonnée le long de la côte escarpée du Nord de Basse Terre. L'itinéraire principalement en sous-bois et joignant de très belles plages permet de passer les heures les plus chaudes à l'ombre.



Randonnée n°539726

Durée :	1h10	Difficulté :	Facile
Distance :	3,37 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	79 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	74 m		
Point haut :	48 m	Commune :	Sainte-Rose (97115)
Point bas :	0 m		



Description

(D/A) Au départ de la Plage de Clugny, aller tout à gauche (en regardant la mer). Trouver un petit sentier qui grimpe sur la falaise. Faire un petit détour sur la droite pour aller apprécier la vue sur l'ensemble de la Plage de Clugny et les falaises qui se trouvent sous vos pieds. Revenir sur le sentier et traverser le parking.

(1) Emprunter le sentier bien marqué sur la droite. Le suivre et profiter des petits détours bien visibles pour s'approcher des falaises (prudence) et profiter des jolies vues. Le sentier est bien marqué, garder la mer sur la droite.

(2) Se rapprocher de la route, hélas cet endroit a été une ancienne décharge sauvage (attention aux pieds). Poursuivre sur le sentier toujours bien marqué.

(3) Passer par le Gros Cap qui offre une jolie vue sur la mer et sur l'îlet à Kahouane au large. Continuer encore un peu pour surplomber la plage de l'Anse Tillet. Après une courte descente, se diriger vers la plage pour y faire quelques pas et aller jusqu'au bout pour rejoindre le parking (attention aux Mancenilliers)

(4) Du parking, faire demi-tour, passer derrière la plage et remonter la petite pente. Suivre le sentier de l'aller jusqu'à la Plage de Clugny(D/A).

Informations pratiques

Prendre de bonnes chaussures car c'est un petit sentier, et on passe juste en dessous de la route où il y avait une ancienne décharge sauvage, donc attention aux pieds.

A proximité

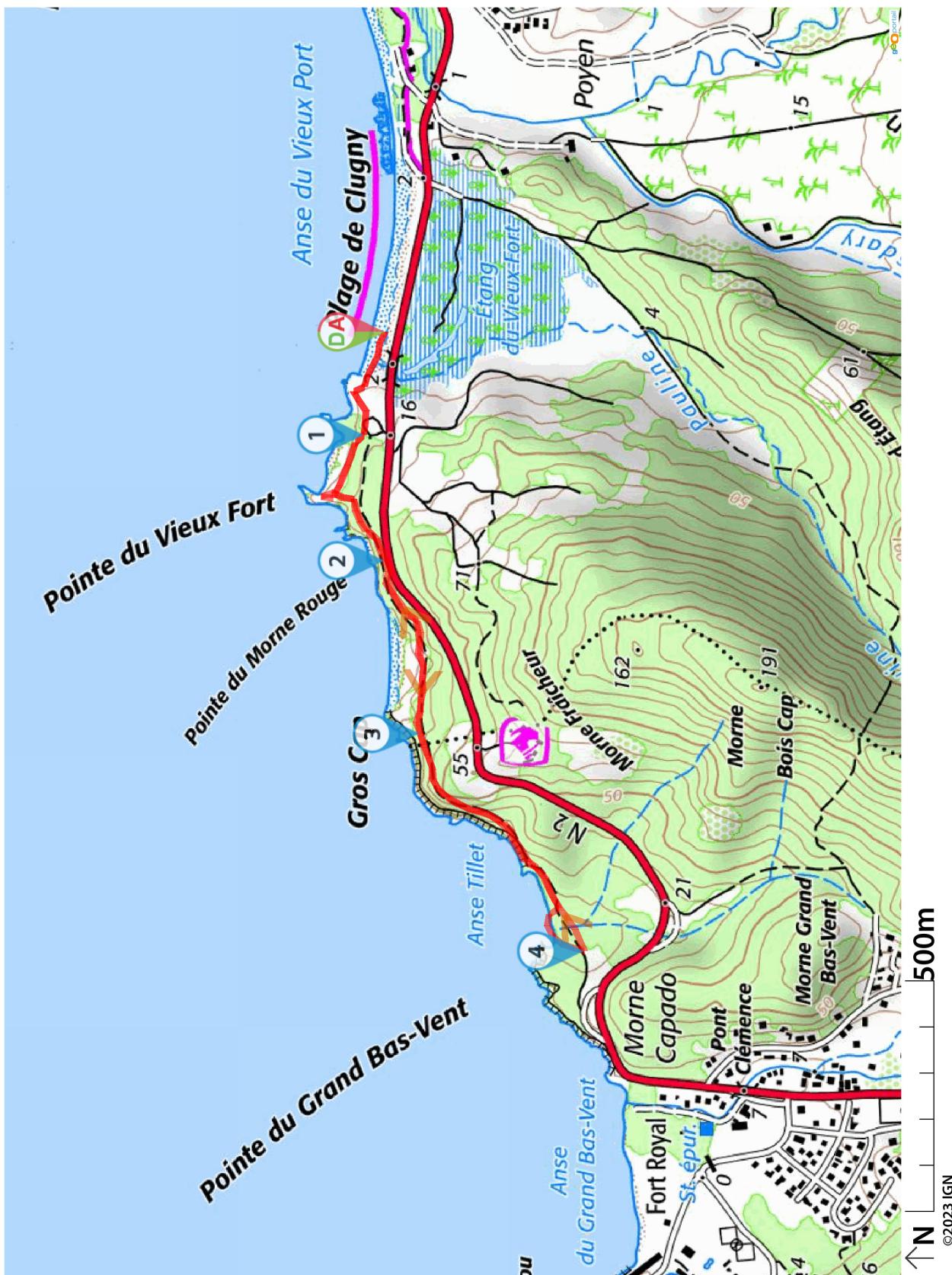
De superbes vues sur la mer, les côtes, et l'îlet Kahouane. Possibilité de se baigner aux deux plages extrêmes, et aussi sur une plus petite, plus difficile d'accès, en cours de chemin.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-la-plage-de-clugny-a-l-anse-tillet/>

En savoir plus :

- Site internet : <http://www.visorando.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

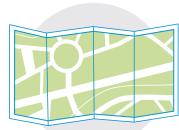
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



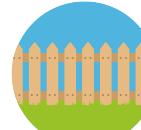
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.